

Lyon, le 14 mai 2019

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale



Objet : Modules de formation d'initiative nationale 2019/2020

Ref. : Circulaire MEN n° 2019-035 du 17/04/2019

BOEN n° 16 du 18/04/2019

BIR n°27 du 06 mai 2019

Division des Personnels Enseignants
premier degré public

Bureau DPE4

n° 2018-2019 24

Affaire suivie par
Jean-Louis Prades

Téléphone
04 72 80 68 45

Télécopie
04 72 80 68 12

Courriel

Ce.ia69-dpe4-concours@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
Cedex 07

J'ai l'honneur de vous informer de la publication, pour l'année scolaire 2019/2020, des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

J'attire votre attention sur le fait que seuls les modules suivants seront ouverts aux inscriptions pour les enseignants du premier degré dans l'académie de Lyon :

19NDGS6001 - Education inclusive: prise en compte des besoins des élèves (cycle 2, cycle 3 et cycle 4)

19NDGS6026 - Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme(TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré.

19NDGS6040 - Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales

19NDGS6046 - Participer au repérage et à l'accompagnement du parcours scolaire des troubles spécifiques du langage (TSLA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré.

19NDGS6068 – Les outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (EABEP)

19NDGS6100 - Les troubles neuro développementaux: les connaitre et maitriser les besoins des élèves concernés.

19NDGS6101 - Segpa, mobiliser sa fonction ressource de professeur spécialisé pour contribuer à inscrire son établissement dans une dynamique inclusive

19NDGS6102 - Réorienter son parcours professionnel d'enseignant spécialisé

Je vous invite à vous reporter à la note de service DFIE publiée au BIR n°27, qui précise notamment les publics concernés par chacun de ces modules de formation ainsi que leurs dates. Veuillez noter qu'il n'est possible de postuler qu'à un seul module de formation d'initiative nationale pour la session à venir. Les candidatures multiples et les candidatures à des modules non listés ci-dessus seront rejetées.

Les demandes de formation seront classées selon le barème ci-dessous :

6 points pour l'enseignant occupant un poste ASH dont la nature est en lien direct avec l'objet du stage

4 points pour l'enseignant occupant un poste ASH dont la nature est sans lien direct avec l'objet du stage

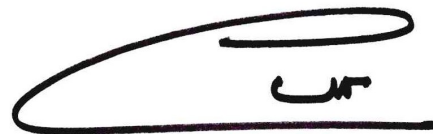
2 points pour l'enseignant occupant un poste hors ASH

+ 2 points lors de chaque nouvelle demande pour le même module de formation d'initiative nationale ou un module de même thématique.

Le barème utilisé pour le module « 19NDGS6001- Education inclusive: prise en compte des besoins des élèves (cycle 2, cycle 3 et cycle 4) » est le suivant : 6 points, 4 points ou 2 points selon les critères listés ci-dessus, moins la moyenne annuelle de jours de formation sur les quatre dernières années divisée par l'ancienneté générale de service.

Je vous demande, pour faire acte de candidature, de bien vouloir compléter et transmettre par mél à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription l'imprimé de demande d'inscription joint, jusqu'au 17 mai 2019 délai de rigueur. Cet imprimé sera remis par votre inspecteur au bureau DPE4 le mardi 21 mai 2019 au plus tard.

Je vous en remercie par avance.



Guy Charlot

PJ : formulaire d'inscription

